

défense, se voit dans la substance de cette Edit, que voici.

» Le Roi informé qu'une des principales causes
 » pour laquelle le Brezil n'est pas si peuplé qu'il le
 » pourroit être, vient de la sortie de quantité de
 » filles qu'on transporte en Portugal, & qu'on pour-
 » roit marier dans leur Patrie, a jugé qu'il étoit
 » nécessaire pour le service de Dieu, pour le sien,
 » & pour l'avantage du Brezil, de défendre que ce
 » transport ne se fasse plus desormais, que Sa
 » Majesté en étant requise, n'y ait donné son con-
 » sentement, & que l'Archevêque du Brezil & les
 » Evêques n'ayent dûement examiné ces filles dans
 » leurs Districts, pour sçavoir si c'est de leur pro-
 » pre mouvement qu'elles embrassent la vie Reli-
 » gieuse, & si elles n'y sont pas forcées, comme il
 » paroît que plusieurs l'ont été, & qui ont été con-
 » duites dans des Monasteres, où elles menent une
 » vie peu conforme à leur humeur.

Sur le raport de ces Prélats le Roi en disposera à sa volonté: En attendant on ne pourra plus envoyer au Brezil aucune permission pour le transport des femmes & filles; & les maîtres des Navires qui en prendront sur leurs bords, pour les conduire dans ce Royaume, sans une permission expresse de Sa Majesté, payeront une amende de 2000. cruzades, pour chacune de celles qu'on trouvera sur leurs Vaisseaux,